
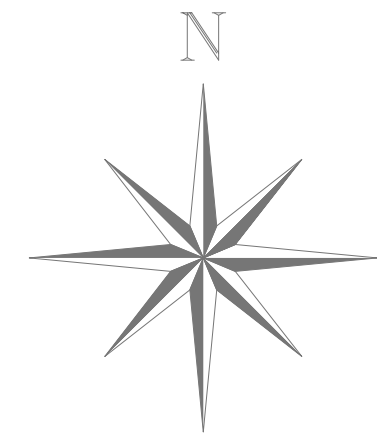


Zone U1 : quartiers d'urbanisation ancienne (noyau ancien du village)
 Zone U1i : quartiers d'urbanisation ancienne (noyau ancien du village) soumis à l'aléa inondation
 Zone U2 : secteurs urbanisés, à vocation principale d'habitat, aménagés plus récemment
 Zone U2i : secteurs urbanisés, à vocation principale d'habitat, aménagés plus récemment, soumis à l'aléa inondation
 Zone U2a : secteur urbanisé non rattaché à l'assainissement collectif
 Zone UEi : secteur à dominante d'équipements publics et d'intérêt collectif soumis à l'aléa inondation
 Zone AU : secteur à vocation principale d'activités économiques, notamment artisanales et commerciales
 Zone AUa : secteurs destinés à l'extension de l'urbanisation à court et moyen terme, et à vocation principale d'habitat, au moyen d'opération d'aménagement d'ensemble et encadré par les prescriptions énoncées dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et dans le règlement
 Zone AUb : secteurs destinés à l'extension de l'urbanisation à court et moyen terme, et à vocation principale d'habitat, avec possibilité de dépôt de permis de construire au coup par coup, encadré par les prescriptions énoncées dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et dans le règlement
 Zone AN : secteurs destinés à être urbanisés à moyen ou long terme, avec au préalable une procédure de modification ou de révision du PLU
 Zone A : secteurs équipés ou non, à protéger en raison de leur vocation agricole et de la richesse des terres, qu'il s'agit de nature agricole, biologique ou économique
 Zone An : sous-secteur dans lequel les constructions à usage agricole sont interdites
 Zone N : secteur à vocation agricole soumise à l'aléa inondation
 Zone N : zone à vocation naturelle et forestière
 Zone Np : zone à vocation naturelle et forestière et soumise à l'aléa inondation
 Zone Npp : zone de protection du puits de captage d'eau potable
 Zone Nx : secteur correspondant à un site de production d'engrais pyrotechniques
 Zone Ng : secteur correspondant à des activités de graveries
 Zone Ne : secteur correspondant à l'activité hydroélectrique (canal et usine de la Genille)
 Zone Nel : secteur correspondant à l'activité hydroélectrique en zone inondable (usine Saint-Jean)



Département de la Haute-Garonne

Commune de
MIRAMONT-DE-COMMINGES



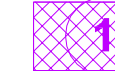
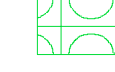







**Plan Local
d'Urbanisme**

Document graphique du règlement : Planche générale
 Ensemble commune (échelle : 1 / 5 000 ème)
 Zoom village (échelle : 1 / 2 000 ème)

Projet de modification du PLU 27 Mars 2015



LEGENDE

-  LIMITE DE ZONE
-  **U1** NOM DE ZONE
-  EMPRISE D'EMPLACEMENT RESERVE ET NUMERO D'OPERATION
-  ESPACES BOISES CLASSES (article L.130 et suivants du Code de l'Urbanisme)
-  ELEMENTS DU PATRIMOINE BÂTI (identifiés au titre de l'article L.123-1-6 alinéa 7 du Code de l'Urbanisme)
-  ELEMENTS DU PATRIMOINE NATUREL (identifiés au titre de l'article L.123-1-6 alinéa 7 du Code de l'Urbanisme)
-  NOUVELLES CONSTRUCTIONS (Figures à titre indicatif)
-  PERIMETRE D'EXCLUSION (50 METRES) AUTOUR DES BÂTIMENTS D'ELEVAGE (Figures à titre indicatif)
-  Report indicatif de la Cartographie Informative des Zones Inondables : CIZI
-  ZONE DE RISQUE INONDATION : aléa faible ou moyen
-  ZONE DE RISQUE INONDATION : aléa fort

